



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/SWE/mvm/2022 - 037

Votre correspond. : Alain Vaessen

081/240 650

alain.vaessen@uvcw.be

Monsieur Philippe Henry

Vice-Président et Ministre du Climat, de

l'Énergie et de la Mobilité

Rue d'Harscamp 22

5000 Namur

Annexe(s) : /

Namur, le 7 juillet 2022

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Crise énergétique - Anticipation et concertation.

Les crises successives et la crise énergétique que nous traversons actuellement plongent une partie de la population belge dans de grandes difficultés, notamment pour subvenir à leurs besoins en énergie.

De nombreuses mesures ont vu le jour, tant sur le plan fédéral que régional, pour tenter de soutenir ces ménages. Sans se prononcer sur l'opportunité de chacune d'entre elles, nous souhaitons vous relayer quelques-unes de nos préoccupations étant donné les missions qui sont confiées aux CPAS dans le cadre de l'accès à l'énergie pour tous.

Prises de manière successives, parfois pour de courtes ou moyennes durées et parfois sans concertation suffisante entre les différents niveaux de pouvoir, les mesures décidées sont complexes et difficiles à mettre en œuvre. Elles génèrent un flou tant pour les acteurs chargés de les appliquer que pour le public concerné.

Pour chaque mesure décidée, les acteurs doivent, après coup, en cerner précisément les contours et comprendre les interactions que celle-ci aura avec les autres mesures - décidées éventuellement à un autre niveau de pouvoir -, diffuser un message clair auprès des agents des diverses structures, opérationnaliser la manière d'implémenter la décision et informer le public concerné. Bien entendu, pour chaque mesure, les acteurs veillent à se concerter pour fluidifier les interactions entre les structures. Ainsi, chacune d'entre-elles, même la plus anecdotique au regard des difficultés des ménages, génère un travail et un coût conséquent pour tous les acteurs concernés.

Quant au public ciblé, force est de constater que ce dernier est majoritairement perdu face à ces dispositifs changeants et sur lesquels il ne peut compter durablement. Parfois annoncées bien avant leur concrétisation légale et donc leur prise de cours, certaines mesures attendues génèrent une frustration auprès du public qui s'en prend alors aux instances chargées de les aider et/ou de leur octroyer les aides annoncées.

Ainsi, malgré les efforts des gouvernements et l'investissement consenti par chacun des acteurs pour appliquer et rendre accessibles les mesures décidées par les gouvernements, il s'avère qu'une partie de celles-ci ne sont pas réclamées par le public ciblé.

Dès lors, tout en soulignant l'intérêt que représentent les actions des gouvernements en matière d'accès à l'énergie et en reconnaissant la complexité de la tâche qui leur incombe, nous souhaitons formuler les sollicitations suivantes :

- anticiper les mesures et les prévoir sur le moyen terme au minimum. Effectivement, la crise énergétique s'annonce malheureusement durable dans le temps. Il convient donc de prévoir les mesures sur une année, au minimum. Cela permettra tant au public d'appivoiser le dispositif qu'aux structures chargées de sa mise en œuvre de planifier leur travail et d'agir plus efficacement ;
- veiller à la cohérence des mesures et anticiper l'impact de la sortie de la protection pour celles qui sont ponctuelles ;
- concerter en amont les mesures fédérales et régionales qui ont un impact les unes sur les autres et veiller à leur cohérence.

Les acteurs de terrain ont été confrontés à de nombreuses reprises à une série d'incertitudes pour appliquer les mesures décidées faute de directives claires. Celles-ci nécessitaient une concertation entre les différents niveaux de pouvoir et la définition de balises pour tous. Ne serait-il pas imaginable de confier au Comité de concertation une mission liée aux enjeux d'accès à l'énergie en ces temps de crise ?

- Concerner en amont les différentes structures chargées de la mise en œuvre des mesures afin de tenir compte de leurs contraintes. Ceci afin de contenir l'impact et l'investissement qu'elles auront concrètement sur le terrain et garantir l'efficacité de leurs services.
- Accompagner l'annonce de nouvelles mesures des précisions nécessaires sur le délai et les conditions nécessaires à leur mise en œuvre afin de limiter les risques de mauvaise compréhension par le public.

L'accès à l'énergie est un enjeu crucial pour une large partie de la population à ce jour. Pour répondre durablement et structurellement à cette crise, nous insistons pour que l'anticipation, la simplification et la concertation soient les principes directeurs par lesquels cette crise pourra être jugulée.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président

Courrier également adressé :

- à Elio Di Rupo, *Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie ;*
- aux Membres de la *Commission de l'Énergie, du Climat et de la Mobilité du Parlement de Wallonie.*

Copie de la présente est adressée pour information :

- à Alexander De Croo, *Premier Ministre ;*
- à Tinne Van der Straeten, *Ministre fédérale de l'Énergie ;*
- à Karine Lalieux, *Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris ;*
- aux Membres de la *Commission de l'Énergie, de l'Environnement et du Climat à la Chambre.*